

La place du végétation dans l'espace urbain

S3PI Artois - Commission Milieux

3 mai 2013

Dreal Nord Pas-de-Calais

Le paradoxe

- **La ville est un espace artificialisé**
- **Les habitants apprécient la présence du végétal**

Il existe un besoin de nature, d'espaces verts. Les réponses sont variées avec parfois des labels, comme les « villes fleuries »

Exemples de services possibles de la nature en ville

- **Rôle social : accès à la nature**
- **Rôle sur la santé, détente, pratique sportive, animaux de compagnie**
- **Gestion des risques (berges de cours d'eau et inondations)**

Exemples d'effets induits de la nature en ville, sur le lieu de travail

- **Confort, bien-être**
- **Image de la ville, de l'entreprise : exemplarité, caractère innovant...**
- **Réfléchir aux pratiques, maîtrise des coûts (fauches tardives de pelouses, gestion de l'eau à la parcelle, gestion de l'éclairage nocturne...)**

Enfin, le végétal, la nature, la biodiversité en ville

- **Concurrent à une ville durable**
- **Contribuent à un désir de ville**
- **Offrent une nouvelle approche, par exemple concevoir l'urbanisme autour du végétal**
- **Demandent un changement de perception par les décideurs et les concepteurs (avoir le réflexe biodiversité comme le réflexe énergie)**

Il n'y a pas d'outil réglementaire spécifique pour la biodiversité en ville.

La stratégie nationale de la biodiversité 2011-2020 mentionne :

Objectif 11 : maîtriser les pressions sur la biodiversité (impact de l'expansion urbaine en termes de fragmentation des écosystèmes)

Objectif 15 : assurer l'efficacité écologique des projets publics et privés

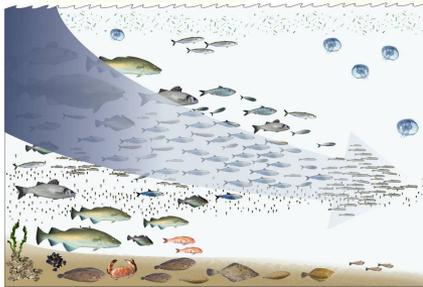
Les 5 principales causes d'érosion de la biodiversité



La fragmentation et la destruction des habitats



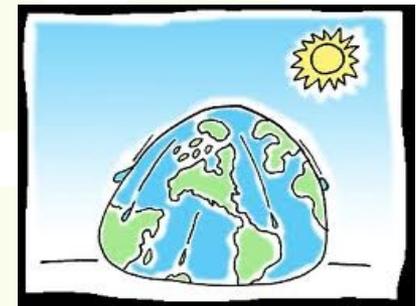
L'introduction d'espèces exotiques envahissantes



La sur exploitation des espèces et des milieux



La pollution des milieux



Le réchauffement climatique

Les effets de la fragmentation des milieux naturels (ou habitats)

Le cas du lièvre commun du Plateau suisse

Lorsque le milieu de vie du lièvre se réduit, le nombre de spécimens par unité de surface diminue. Si cette surface est inférieure à 30 ha, les lièvres disparaissent.

Source : d'après R. Anderegg – Journée route et faune organisée par l'Office fédéral des forêts, 1984

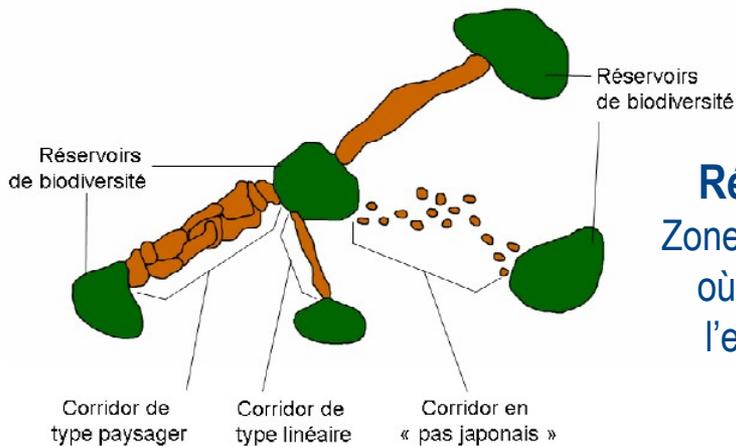


- aires vitales réduites
- échanges entre populations limités

Un élément de réponse

**Le schéma régional de cohérence écologique
trame verte et bleue**

Définition de la TVB



Réservoirs de biodiversité
Zones vitales, riches en biodiversité, où les espèces peuvent réaliser l'ensemble de leur cycle de vie

+ Corridors écologiques
Voies de déplacement empruntées par la faune et la flore qui relient les réservoirs de biodiversité

=

Continuités écologiques
Association de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques



Trame verte et bleue ou réseau écologique ou trame écologique
Ensemble de continuités écologiques terrestres et aquatiques

SRCE-TVB - Contexte

Loi Grenelle 1 (2009)

Objectif de constituer une trame verte et bleue (TVB) afin d'enrayer la perte de biodiversité

Loi Grenelle 2 (2010)

Moyen d'atteindre l'objectif : Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)

Copilotage Etat-Région

Objet du SRCE : préservation, gestion et remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques

Spécificité régionale :

Une des seules régions françaises dotées d'un schéma TVB (2006)

→ SRCE élaboré en continuité de la démarche TVB

→ dénomination **SRCE-TVB**



Portée juridique du SRCE-TVB

Schéma régional de cohérence écologique
Trame verte et bleue du Nord - Pas-de-Calais



Contenu du SRCE-TVB

- Un **rapport**
 - Diagnostic et enjeux
 - Composantes de la trame verte et bleue
 - Plan d'actions stratégique
 - Dispositif de suivi et d'évaluation
- Un **résumé**
- Un **atlas cartographique au 1/100 000 ème**
- Une annexe technique
- Une **évaluation environnementale**

- Au titre de la loi :

↳ Les **continuités écologiques** composées des :

⇒ **Réservoirs de biodiversité**

= essentiel du patrimoine naturel régional

= 18,8% du territoire

⇒ **Corridors écologiques**

= indispensables à la survie et au développement de la biodiversité

↳ **Avec portée juridique**

- En lien avec l'ambition régionale :

↳ Les **espaces à renaturer** dans un objectif de reconquête de la biodiversité en dehors des continuités écologiques. Notion d'amélioration de la matrice paysagère.

↳ **Sans portée juridique**

SRCE-TVB – Les objectifs

Objectifs au titre de la loi :

➔ Remettre en bon état les milieux nécessaires aux **continuités écologiques**

★ Déclinaison par milieu :



★ Déclinaison par écopaysage :

> EXEMPLE DE FICHE ÉCOPAYSAGE : HAUT ARTOIS (ARTOIS OCCIDENTAL)

Niveau de priorité	Objectifs
I	<ul style="list-style-type: none">- Créer une continuité forestière linéaire ou spatiale en reliant les grands massifs forestiers entre eux et avec ceux du Boulonnais et du Montreuillois.- Restaurer également des connexions écologiques boisées en direction de la Picardie et vers l'est de la région.- Préserver la spécificité des corridors fluviaux et améliorer leur fonctionnalité écologique.- Renforcer les corridors pelousiers reliant les pelouses boulonnaises aux pelouses du Haut-Artois (axe Desvres - Lumbres) et celles du long de la Ternoise et de la haute vallée de l'Authie.- Restaurer une continuité écologique avec les coteaux de Picardie.- Préserver et conforter les ceintures bocagères autour des villages de l'Artois, en particulier au niveau des corridors de prairies et de bocage.- Étendre et renforcer la protection des réservoirs de biodiversité.
II	<ul style="list-style-type: none">- Renforcer le maillage écologique du territoire en s'appuyant sur le réseau de creuses et les autres éléments géomorphologiques typiques de cet écopaysage (rideaux et talus boisés ou non, vallées sèches notamment).- Préserver et restaurer les prairies et les zones humides non exploitées des vallées et renforcer le réseau de mares le long des corridors de zones humides.
III	<ul style="list-style-type: none">- Valoriser le réseau de sentiers existants d'un point de vue écologique, paysager et touristique.- Appuyer le développement de certaines activités de découverte de la nature sur le réseau de corridors, notamment pelousiers.

➔ Résorber les points de conflit entre éléments fragmentants et continuités écologiques

Objectifs au titre de l'ambition régionale :

➔ Reconquérir la biodiversité dans les espaces à renaturer

Mode d'emploi du SRCE-TVB

Une **portée juridique** ...

- des **continuités écologiques** (réservoirs de biodiversité + corridors)
- déclinées par **milieux** : enjeux / objectifs / actions prioritaires
- déclinées par **écopaysage** : enjeux / objectifs / impacts positifs ou négatifs sur les continuités écologiques

... à **prendre en compte** par l'État et les collectivités

Un **cadre de référence pour l'action** :

- **Pratiques actuelles à faire évoluer** favorablement
- **Dispositifs d'accompagnement** : une palette étoffée
- Des **espaces à renaturer**

SRCE-TVB – Procédure et calendrier

Phase de travaux

Le fondement scientifique

Groupe scientifique
Comité régional TVB
CSRPN

juin 2011-
février 2012

Phase de concertation

L'association de tous les acteurs

Comité régional TVB
4 ateliers infrarégionaux
Séminaire technique et réunions bilatérales
Présentation en plénière (Région)
Présentation du projet au CR TVB
Consultation des collectivités
Enquête Publique

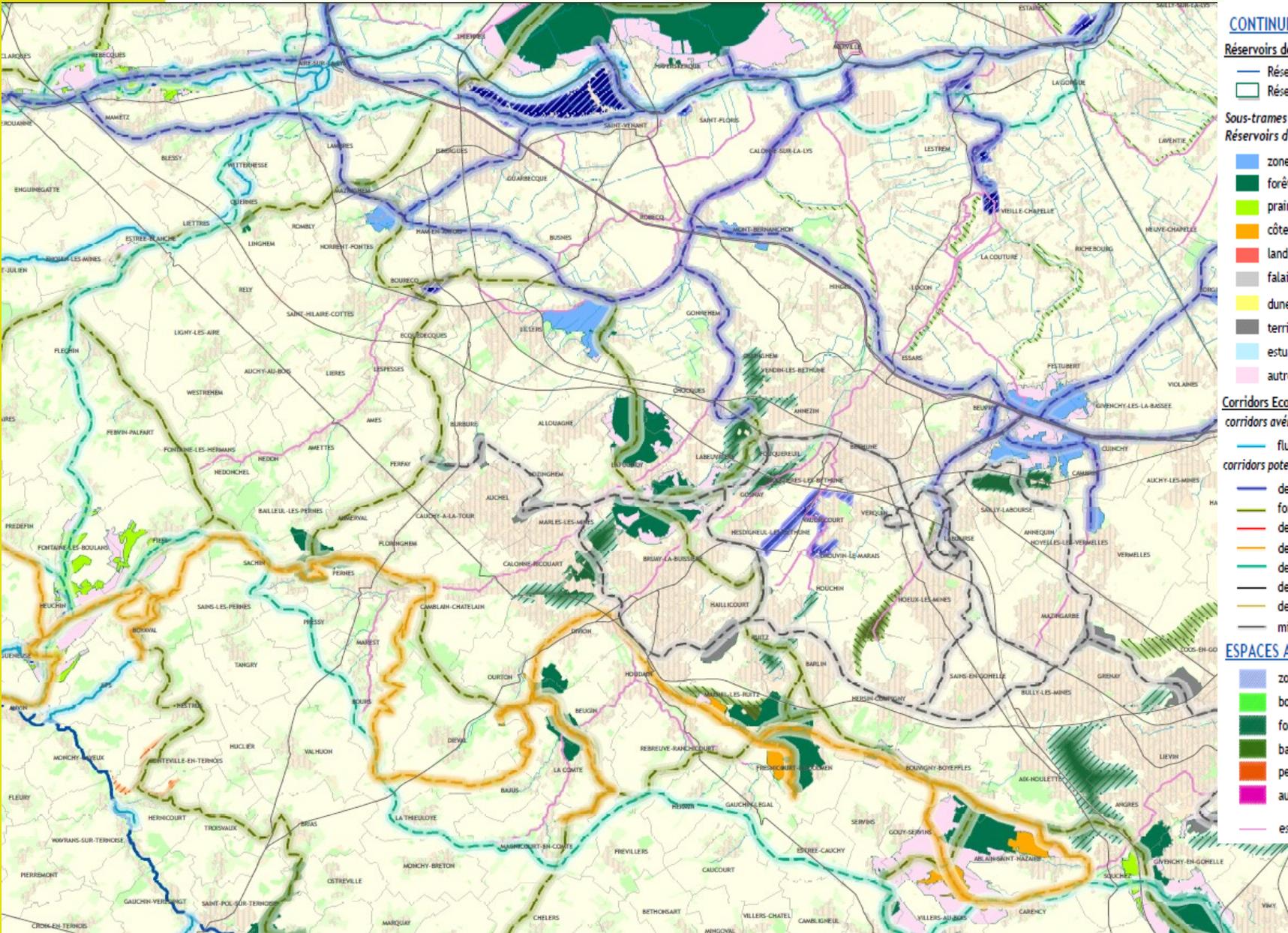
février 2012
mars 2012
mai – juin 2012
24 octobre 2012
12 Novembre 2012
Fin mars -fin juin 2013
Oct-mi-nov 2013

Phase d'adoption

Adoption : Région / Etat

Fin 2013 début 2014

Zoom sur le Béthunois



CONTINUITES ECOLOGIQUES

Réservoirs de Biodiversité

- Réservoirs de Biodiversité Linéaires
- Réservoirs de Biodiversité

Sous-trames des Réservoirs de Biodiversité

- zones humides
- forêts
- prairies et/ou bocage
- côteaux calcaires
- landes et pelouses acidiphiles
- falaises et estrans rocheux
- dunes et estrans sableux
- terroirs et autres milieux anthropiques
- estuaires
- autres milieux

Corridors Ecologiques

corridors avérés à remettre en bon état

- fluviaux
- de zones humides
- forestiers
- de landes et pelouses acidiphiles
- de pelouses calcicoles
- de prairies et/ou bocage
- de falaises
- de dunes
- miniers

ESPACES A RENATURER

- zones humides
- bocages
- forêts
- bandes boisées ou enherbées
- pelouses calcicoles
- autres milieux
- espaces à renaturer fluviaux

La TVB dans les documents d'urbanisme

La construction d'un projet de territoire intégrant la problématique des continuités écologiques peut se faire par une **double entrée**

Par le **code de l'environnement**

- ✓ En prenant en compte le SRCE
 - intégrer les enjeux régionaux
 - les adapter au contexte local

Par le **code de l'urbanisme**

- ✓ En s'intéressant aux enjeux de continuités propres au territoire concerné

Pour en savoir plus :

Les documents du projet sur le site Internet de la Dreal

<http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/?-SRCE-TVB->

Un autre élément de réponse

Eviter, réduire, compenser

Lorsqu'un projet a des impacts potentiels :

Le concevoir pour éviter les impacts

A défaut, les réduire

Au pire, compenser le préjudice

Cette doctrine/approche est à applicable :

Aux aménagements

A certaines actions (nuisances par les Goélands par exemple)

Réflexion sur

Ville et campagne

Certains espaces urbains peuvent avoir plus de biodiversité que les espaces ruraux qui les entourent.

Les continuités écologiques permettent une certaine ouverture de la ville vers l'extérieur, une réflexion sur le rôle de la lisière urbaine.

La biodiversité peut aussi être une approche innovante pour réfléchir aux entrées de ville, aux zones d'activités et à l'interface rural/urbain.

La biodiversité peut devenir un levier pour travailler sur le paysage, en complément d'autres démarches existantes (réglements locaux de publicité), pour travailler à l'attractivité du territoire.

...

C'est un domaine de réflexion qui est laissé à la volonté, la conviction de certains. Faut-il aller plus loin ? Comment ?

La conférence environnementale de l'automne dernier a lancé le chantier d'une loi cadre sur la biodiversité.

Éléments d'information sur le site Internet de la Dreal :

<http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/?Contribuez-a-la-loi-cadre-sur-la-biodiversite>